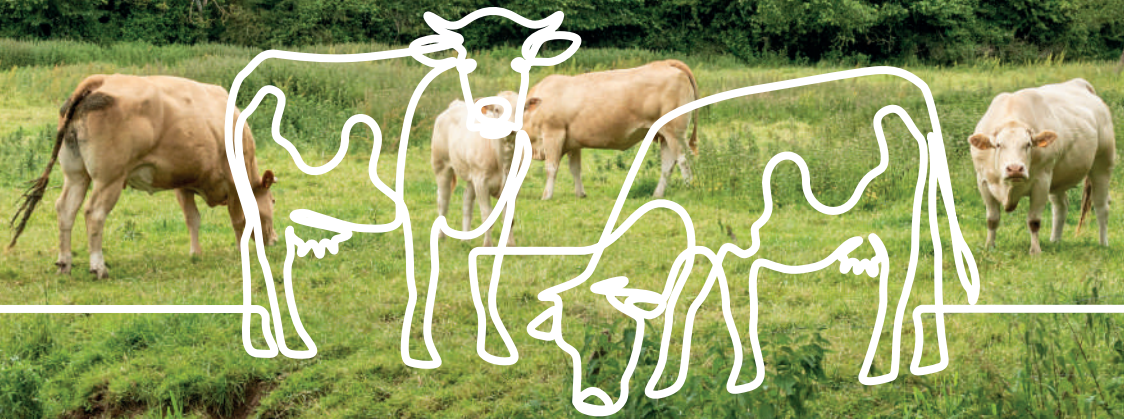




**BIO**

**en HAUTS-DE-FRANCE**



**PROTÉGER**  
**LA RESSOURCE EN EAU :**  
**NOS PROPOSITIONS**





Bio en Hauts-de-France est soutenue par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil régional Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

**Siège social, site Phalempin**  
26, rue du Général de Gaulle  
59133 Phalempin · T 03 20 32 25 35

**Site Amiens**  
14, rue du 8 mai 1945  
80090 Amiens · T 03 22 22 58 30

Organisme de conseil indépendant  
N° Agrément PI01462

[www.bio-hautsdefrance.org](http://www.bio-hautsdefrance.org)  
Youtube | Facebook | Twitter

**Maquettage :** Bio en Hauts-de-France

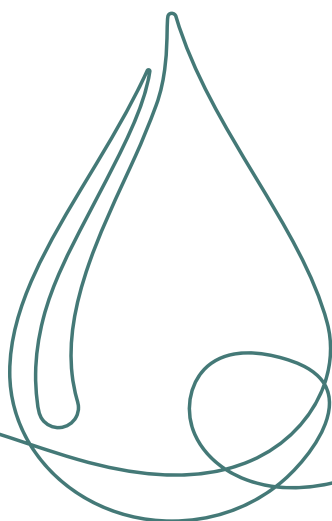
**Crédits Photos :** Bio en Hauts-de-France, Adobe stock

**Imprimeur :** Exaprint sur papier recyclé

Imprimé en **100** exemplaires.

## SOMMAIRE

- 1**  
**UN CONTEXTE RÉGIONAL  
 QUI DOIT POUSSER À AGIR VITE ET FORT** **P 4**
  
- 2**  
**RESSOURCE EN EAU :  
 LES PRODUCTEURS BIO AGISSENT DÉJÀ !** **P 7**
  
- 3**  
**RÉÉQUILIBRER LE PARTAGE DE L'EAU  
 À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES** **P 9**
  
- 4**  
**REPENSER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE  
 DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES POUR  
 INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE** **P 11**
  
- NOS PROPOSITIONS EN UN COUP D'ŒIL** **P 16**



Dans **UN CONTEXTE** de raréfaction de la ressource en eau, de dégradation de la qualité de l'eau potable disponible pour les habitants des Hauts-de-France et de tensions croissantes entre usagers pour son accès (partie 1),

le défi d'un recouvrement de la ressource en eau en qualité et en disponibilité passera par une triple révolution à trois échelles d'intervention :

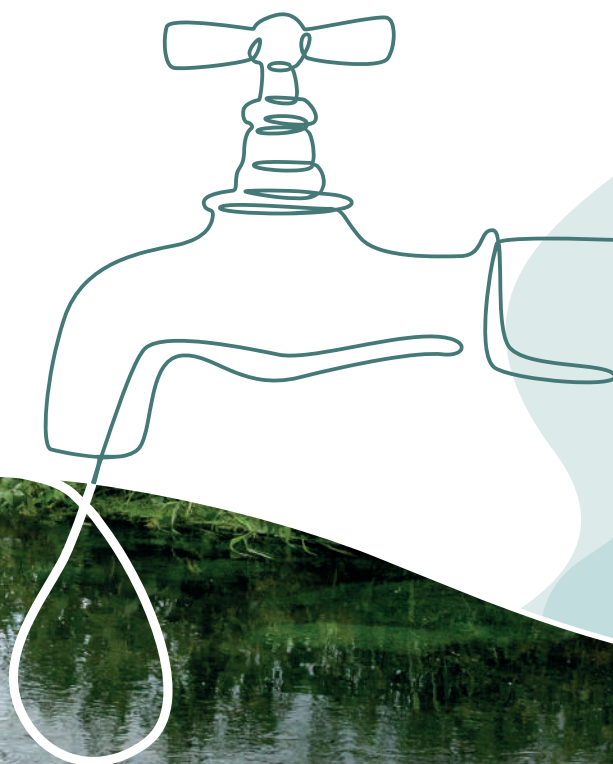
**CRÉER LES CONDITIONS D'UNE TRANSITION PROFONDE** des systèmes agricoles à l'échelle des fermes (partie 2) ;

**RÉÉQUILIBRER** les rapports de force entre usagers pour créer les conditions d'une véritable gouvernance partagée de la ressource en eau à l'échelle des territoires (partie 3) ;

**CETTE RÉVOLUTION** ne saurait être suffisante sans une modification profonde du modèle économique et organisationnel des filières agroalimentaires pour y intégrer de manière systémique le risque climatique (partie 4).

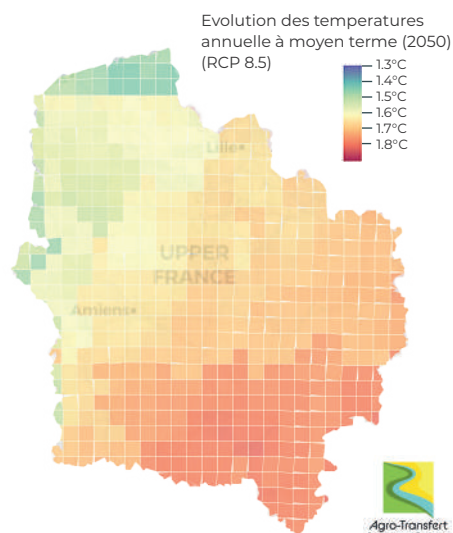
**Le groupement régional  
de l'agriculture biologique  
Bio en Hauts-de-France**

propose à travers cette note un ensemble de préconisations. Au-delà des pratiques contenues dans son cahier des charges, l'agriculture biologique est un projet d'évolution profonde de l'organisation agroalimentaire actuelle.

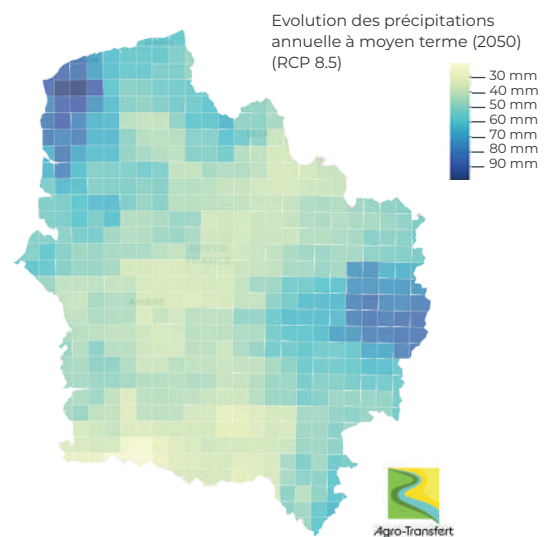


# 1 UN CONTEXTE RÉGIONAL QUI DOIT POUSSER À AGIR VITE ET FORT

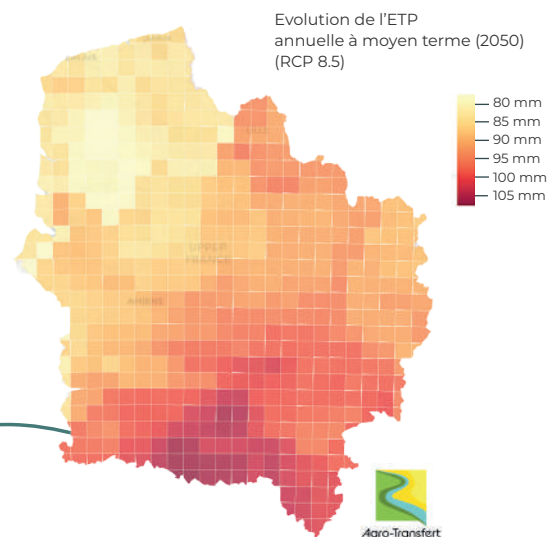
Les conditions de production sont aujourd'hui impactées par les évolutions du climat déjà visibles en région Hauts-de-France et qui continueront de s'accroître dans les années à venir : augmentation de la température, irrégularité des précipitations intra et interannuelles... L'étude menée par Agro-Transfert Ressources et Territoires pour analyser les évolutions climatiques de la région Hauts-de-France selon plusieurs scénarios d'émissions et d'horizons de temps décrit la situation (*projection 2050 par rapport à la période de référence 1976 à 2005*) :



Hausse des températures dans la région entre +1,4 et +2°C (moyenne +1.7°C)

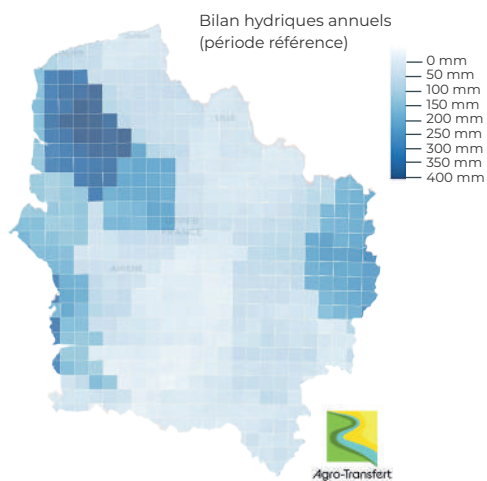


Augmentation des précipitations annuelles (+47mm)

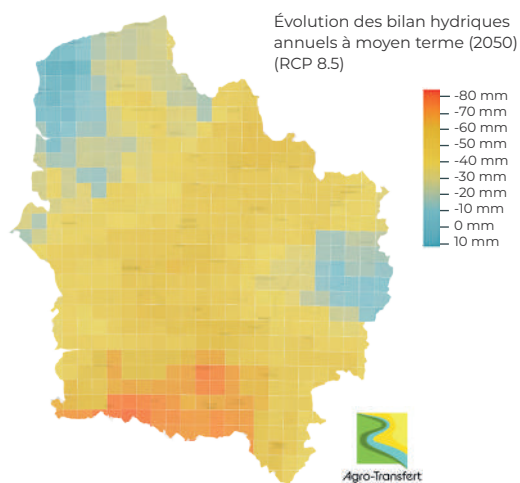


Augmentation conséquente de l'évapotranspiration potentielle (ETP) (+92mm en moyenne)

Ce contexte impactera fortement le bilan hydrique qui chutera en moyenne de -52% avec de fortes hétérogénéités territoriales comme l'indiquent les cartes ci-dessous : (Source : Agro-Transfert Ressources et Territoires, 2021)



Bilans hydriques pour la période de référence 1976 à 2005



Evolution des bilans hydriques annuels pour le scénario pessimiste entre l'horizon moyen (2036 – 2065) et la période de référence

Cette étude montre par ailleurs une modification de la répartition des pluies, une forte variabilité intra et interannuelle en termes de bilans hydriques, qui se traduira par une augmentation du contraste entre les saisons avec des hivers toujours voire plus humides, mais des sécheresses de plus en plus fréquentes, intenses et longues. En France, la réduction de la ressource en eau est déjà avérée : elle s'élève à -14% entre 1990 et 2018 (*étude Datalab 2022 du ministère de la Transition écologique*). Cette baisse de la ressource en eau décrite ci-dessus (*augmentation de l'évapotranspiration, baisse de la précipitation efficace pour les nappes, augmentation du ruissellement*) accompagnée d'une hausse des besoins des usages humains créera un effet ciseau qui bouleversera l'équilibre dans les territoires.

A l'heure actuelle, les déficits hydriques sont en partie compensés par des apports d'eau d'irrigation chez certains

agriculteurs. On observe une augmentation des surfaces irriguées de 77% par rapport à 2010 dans la région Hauts-de-France. Cependant, ce levier n'est pas mobilisable dans toutes les exploitations et surtout sont incompatibles avec les tensions croissantes à venir sur la ressource en eau.

Enfin, la diminution progressive de la quantité d'eau disponible et le changement des pratiques agricoles sont évidemment intimement liés. En effet, l'utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires de synthèse accompagnée d'une baisse de la quantité d'eau de surface et souterraine implique une dilution moindre, et donc à terme des taux de pollution agricole en augmentation. Cette double peine (quantité / qualité) crée les conditions d'un emballement qui plaide pour une profonde modification dans la façon d'appréhender la gestion de la ressource en eau à l'échelle des filières agricoles.

## 2 RESSOURCE EN EAU : LES PRODUCTEURS BIO AGISSENT DÉJÀ !

**RAPPEL :**  
**LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PERMETTRAIT D'ÉCONOMISER LE COÛT DE LA DÉPOLLUTION DE L'EAU, ESTIMÉ CHAQUE ANNÉE EN FRANCE ENTRE 540 ET 970M€**

Selon le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), le coût de dépollution des eaux contaminées par les produits phytosanitaires et nitrates d'origine agricole à la charge des usagers est compris entre 540 et 970 M€ par an. L'Office français de la biodiversité (OFB) a publié en 2019 une étude nationale qui identifie 783,1 M€ de surcoûts annuels du fait des pollutions agricoles. Par ailleurs, dans les communes les plus polluées, les dépenses supplémentaires des ménages pour l'achat d'eau en bouteille, la collecte et le traitement des bouteilles, ainsi que le filtrage domestique de l'eau du robinet pourraient atteindre 240 € par personne et par an. Enfin, une étude du CGDD de juin 2014 estime à 190 M€ la dépense annuelle d'achat d'eau en bouteille par les Français due à la crainte des pollutions agricoles.

Les producteurs bio, en agissant de manière préventive sur leurs cultures et en s'interdisant les engrais minéraux et les produits phytosanitaires de synthèse, permettent autant

d'économie à la société par la diminution des coûts de dépollution. Les économies de potabilisation de l'eau sont évaluées entre 20 et 46 €/ha/an en grandes cultures, à parts égales entre pesticides et nitrates, selon l'Itab. Développer l'agriculture biologique dans les territoires est un levier puissant pour baisser la facture globale de dépollution de l'eau. L'exemple le plus abouti est celui de la ville de Munich qui a permis une amélioration nette de la qualité de l'eau depuis 1991 en encourageant le bio à proximité des zones de captage (86 % de la surface convertie en 2010) : les taux de nitrates et de pesticides ont été divisés par deux, pour un coût de 750 000 €/an, représentant 0,01 €/m<sup>3</sup> d'eau distribué, soit 66 fois moins que le coût de dépollution (0,55 €/m<sup>3</sup> pour les nitrates et 0,11 €/m<sup>3</sup> pour les pesticides). Le rapport de la Cour des comptes publié en juin 2022 synthétise ces travaux et rend compte des services rendus par l'agriculture biologique vis-à-vis de la ressource en eau.



Le rapport de l'INRA "Vers des agricultures à hautes performances : analyse des performances de l'agriculture biologique" (2013) souligne que "la consommation en eau d'irrigation est moins importante dans les systèmes en agriculture biologique du fait d'objectifs de rendement inférieurs, avec pour corollaire une réduction de la fertilisation azotée des cultures, et d'une proportion plus faible de cultures de printemps dans la succession."

"Les propriétés du sol en AB apparaissent plus favorables au développement des racines, à la stimulation des mycorhizes et à la rétention d'eau dans le sol (Stanhill, 1990 ; Lotter et al., 2003), ce qui diminuerait la sensibilité des cultures bio aux stress hydriques

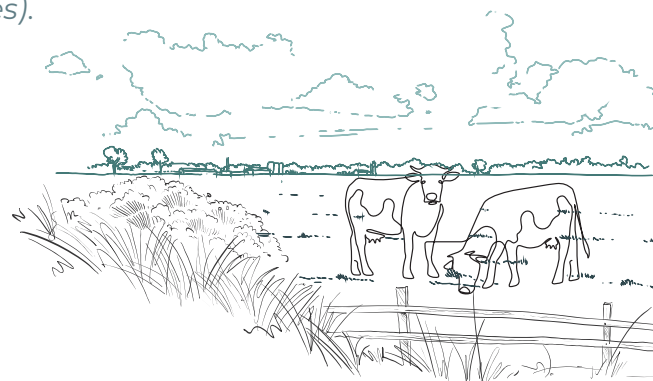
- **Diversification des productions végétales** (recommandations GIEC, INRAe, SOLAGRO) : trouver des moyens pour se prémunir des risques et assurer la complémentarité entre espèces afin de résister à plusieurs aléas climatiques sur l'année ; sécuriser financièrement la ferme, et pouvoir nourrir ses animaux en périodes difficiles.
- **Couverture des sols, complexification des rotations, augmentation de la matière organique dans le sol** (recommandations GIEC, INRAe, SOLAGRO) : trouver des moyens pour nourrir les sols, les rendre plus aptes à retenir l'eau, le carbone et donc à être plus fertiles.
- **Agroforesterie intraparcellaire, gestion des haies** (recommandations GIEC, INRAe, projet PARASOL) : travailler avec la biodiversité pour capter du carbone dans les arbres et

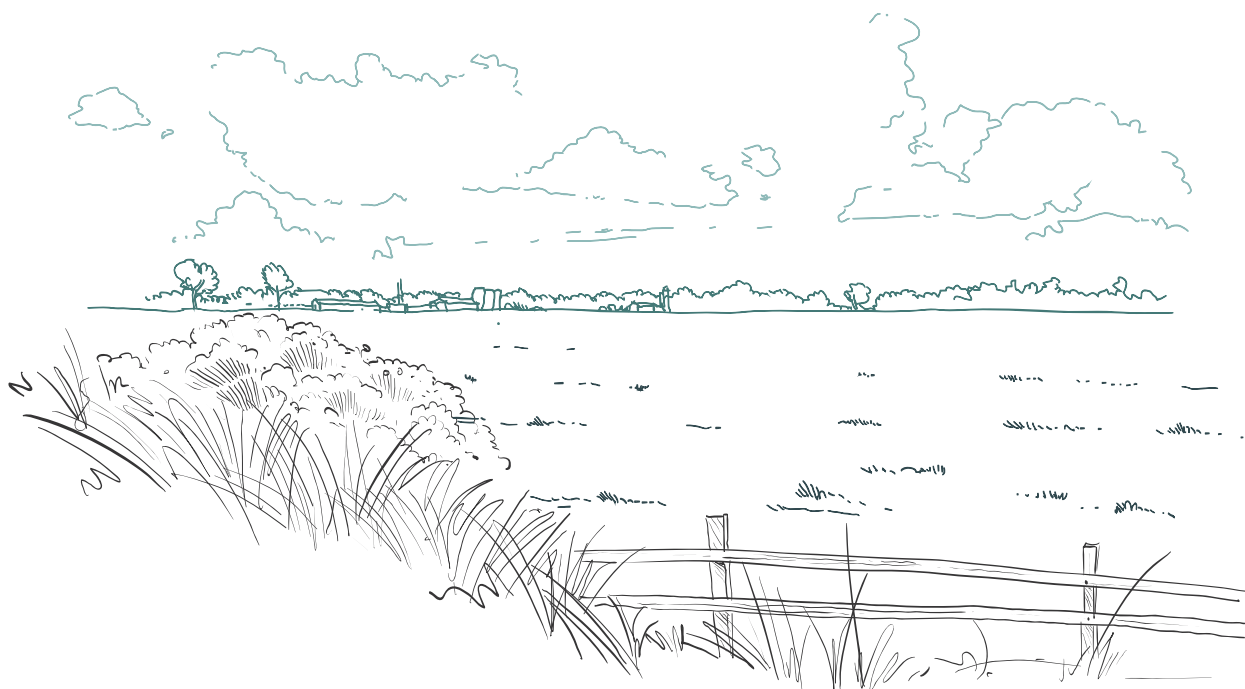
(Sylvia et Williams, 1992)". Les études qui portent sur le rôle des mycorhizes dans les sols, favorisées par les pratiques de l'agriculture biologique, démontrent leur impact sur le stockage du carbone et de l'eau, et mettent en évidence une augmentation de la capacité des racines à abreuver les plantes (Marc-André Selosse, *Muséum national d'histoire naturelle*).

Les pratiques de l'agriculture biologique sont de nature à garder l'eau sur la ferme et permettent donc de mieux s'adapter au changement climatique. La bio est un système agricole cohérent qui répond déjà à de nombreuses recommandations formulées par la recherche parmi lesquelles :

les sols, apporter de l'ombrage aux animaux, et des ressources alimentaires, résister à l'érosion des sols et protéger du vent. Le rôle de l'arbre est central face à cet enjeu.

- **Monotraitement et élevage à l'herbe 100% en pâturage tournant dynamique, diversification des ressources alimentaires, prairies diversifiées** (recommandations projets CLIMAGIE et OptialBio) : anticiper les problèmes de fertilité des animaux liés aux aléas climatiques (*stress thermique*), travailler moins et être plus autonome, favoriser la baisse de la dépendance à l'énergie (*aliments concentrés, bâtiments agricoles, matériel de traite*), valorisation des arbres et arbustes (*fourrages ligneux en périodes délicates*).





Pour aller plus loin et dans une démarche d'amélioration continue afin d'apporter des réponses toujours plus pertinentes aux enjeux de la ressource en eau, le groupement régional Bio en Hauts-de-France propose :

- **Mieux connaître et comprendre l'impact de l'agriculture biologique sur la rétention de l'eau sur les fermes et l'adaptabilité aux bouleversements climatique** : mieux connaître les pratiques existantes et les volumes utilisés en AB ; mettre en œuvre des programmes de recherche dédiés pour mieux qualifier les techniques agricoles biologiques vis à vis de ces enjeux ; mieux définir les besoins d'adaptation pour les fermes bio ; s'assurer que le matériel d'adaptation soutenu par les aides publiques soit adapté aux fermes bio...
- **Accompagner le développement de projets favorisant le moindre usage de l'eau** : pilotage du projet ABAC pour concilier agriculture biologique et agriculture de conservation ; simulation de rotations bio techniquement faisables et économiquement rentables sans irrigation à l'échelle du territoire de l'agglomération de Compiègne dans un territoire particulièrement en tension vis-à-vis de la ressource en eau ; mesure de l'impact du désherbage mécanique sur la réserve utile...



*Pour aller plus loin, découvrez le nouveau podcast de la FNAB "cultiver l'avenir", ou comment les agriculteurs bio participent à l'atténuation du bouleversement climatique et à son adaptation.*





## 3 RÉÉQUILIBRER LE PARTAGE DE L'EAU À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

Le Code de l'environnement prévoit des priorités pour la gestion des ressources en eau :

**1** SATISFACTION DES EXIGENCES DE SANTÉ, DE SALUBRITÉ PUBLIQUE ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**3** USAGES ÉCONOMIQUES ET DE LOISIR.

**2** PRÉSERVATION DE LA VIE AQUATIQUE ET DU LIBRE ÉCOULEMENT DES EAUX



Bio en Hauts-de-France soutient cette priorisation considérant que l'agriculture, fondement de notre alimentation, est une activité économique stratégique prioritaire aux activités de loisir. Pour autant, cette priorisation doit être conditionnée par une meilleure gouvernance de l'eau dans les territoires et par un engagement des agriculteurs bénéficiaires vers des pratiques agroécologiques mieux-disantes.

Avant même d'irriguer, il convient d'adapter les pratiques agricoles aux ressources disponibles et aux effets du réchauffement climatique, notamment la moindre disponibilité de la ressource en eau (*cf. partie 2*) : généraliser les pratiques agronomiques favorisant la capacité de rétention de l'eau dans le sol ; favoriser le non-usage des produits phytosanitaires de synthèse, qui réduisent la disponibilité en ressource de bonne qualité ; encourager la plantation d'arbres ; adapter les variétés et les pratiques culturales ; promouvoir et développer les systèmes herbagers, autonomes et économes...

Après l'adaptation des pratiques agricoles, l'irrigation reste parfois nécessaire. Bio en Hauts-de-France souhaite qu'elle soit utilisée en priorité pour les productions à destination de l'alimentation humaine : maraîchage, culture légumière de plein champ, plants et semences de légumes, arboriculture, PPAM, obtenues sans produits phytosanitaires de synthèse. L'irrigation ne doit pas être utilisée pour des matières premières à destination des méthaniseurs. Le maïs représente un tiers des surfaces agricoles irriguées alors que la totalité du maïs ensilage et environ 80 % du maïs grain sont utilisés pour

l'alimentation animale (*élevages de bovins et de porcs, aviculture*). Cette interdiction doit s'accompagner de manière concomitante d'une ambition forte des pouvoirs publics en faveur du développement de systèmes d'élevages autonomes et économes favorisant les recommandations scientifiques décrites dans la partie 2.

A court terme, l'urgence est d'adapter les restrictions aux contraintes des productions qui dépendent fortement de l'irrigation comme le maraîchage biologique. Aujourd'hui les restrictions sont calibrées sur les besoins des plus gros irrigants en volumes mais ne tiennent pas toujours compte des productions les plus dépendantes de l'eau.

A moyen terme, l'accès à l'eau pour l'irrigation doit être conditionnée à l'évolution des pratiques agricoles telles que décrites à la partie 2. L'installation de compteurs agricoles pour mieux contrôler les consommations nous semble indispensable. Enfin, le développement de la tarification progressive par un tarif différencié en fonction de tranches de volumes d'eau prélevés serait de nature à encourager les agriculteurs à faire preuve de sobriété.

L'augmentation de la redevance sur le prélèvement de la ressource en eau nous semble inéluctable et nécessaire si elle est réinvestie au service de la transition des filières agricoles.

A long terme il est nécessaire d'encourager une gouvernance partagée de l'eau à l'échelle des territoires. En ce sens, la gestion de l'eau et son autorisation d'accès ne doit pas être déléguée à la profession agricole mais doit s'appuyer sur un véritable dialogue territorial associant les parties prenantes (*habitants, élus, acteurs économiques...*). Une meilleure gouvernance territoriale permettrait par ailleurs de statuer sur certaines particularités liées à des contextes pédoclimatiques contraignants. Les volumes d'eau sont captés sur certains bassins de production par certains types de production, par un nombre restreint de producteurs où l'irrigation peut atteindre localement près de 90% des volumes consommés... Le mauvais partage de l'eau est un danger pour la démographie agricole de certains bassins, pour la diversification des systèmes agricoles et pour la durabilité et pérennité de certaines filières.

## FOCUS : CAS DES RETENUES D'EAU

**Le stockage de l'eau doit être envisagé comme un dernier recours quand une stratégie de recherche de sobriété a déjà été mise en œuvre. La recherche de sobriété peut passer par des alternatives à l'irrigation et à ses externalités négatives : qualité de vie, temps de travail et or-**

**ganisation du travail (*irrigation de nuit, disponibilité...*) ; cercle vicieux capitalistique (*la recherche de rentabilité et d'amortissement des investissements liés à l'irrigation pousse au surinvestissement ou à l'intensification du système de production*) ; polluant issu du matériel d'irrigation...**

En ce sens le modèle bio est un des modèles de sobriété les plus aboutis.

- Si stockage il doit y avoir, prévoir des garanties à respecter pour que le partage de l'eau soit le plus juste possible.

- **Principe du partage de l'eau :** Dès lors qu'une retenue d'eau fait l'objet de subventions publiques, elle doit pouvoir être mobilisée si besoin pour assurer des missions d'intérêt général : incendies, abreuvement des animaux, eau potable, soutien d'étiage... La gouvernance de ces outils doit être ouverte, laissant la possibilité à de nouveaux utilisateurs d'avoir accès à la ressource (*ce qui pourrait faire l'objet de priorisation*). L'accès à cette ressource ne doit pas permettre la création de droits cessibles ou marchands.

- **Décider en connaissance de cause :** Tout projet d'irrigation doit faire l'objet d'une étude d'impact ambitieuse

(*utilité du projet, solutions alternatives, mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts*) ainsi qu'une évaluation socio-économique ne négligeant pas les enjeux du long-terme.

- **Inscription des retenues dans le cadre de projets territoriaux de transition agricole :** La construction de tels ouvrages doit être conditionnée à une animation territoriale portant sur l'évolution des systèmes agricoles et la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité, et à un engagement des agriculteurs bénéficiaires en faveur d'une transition des systèmes agricoles (*agriculture biologique, désherbage mécanique, création d'infrastructures écologiques, plantation d'arbres...*). Conditionner l'accès à l'irrigation par une profonde modification des systèmes agricoles telles que décrites par les recommandations scientifiques en partie 2 est déterminante.

## 4 REPENSER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES POUR INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### **DÉCONCENTRER LES FILIÈRES POUR DÉSPÉCIALISER LES TERRITOIRES ET DIVERSIFIER LES SYSTÈMES AGRICOLES**

La région Hauts-de-France présente un niveau très élevé de spécialisation et de concentration de l'industrie agroalimentaire ce qui crée une fragilité et une vulnérabilité face aux enjeux cli-

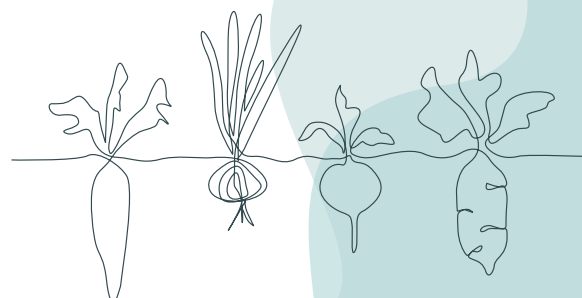
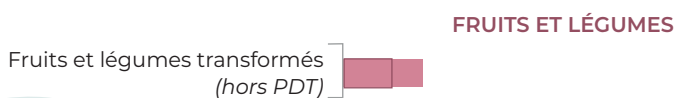
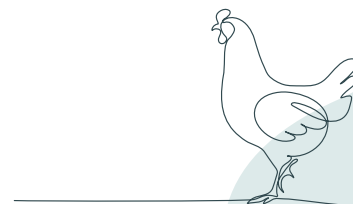
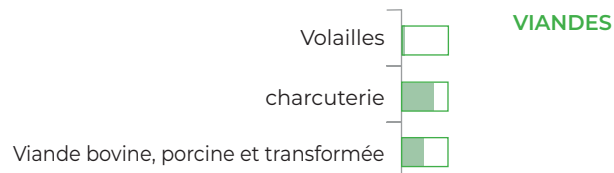
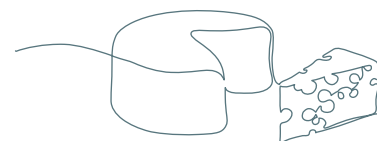
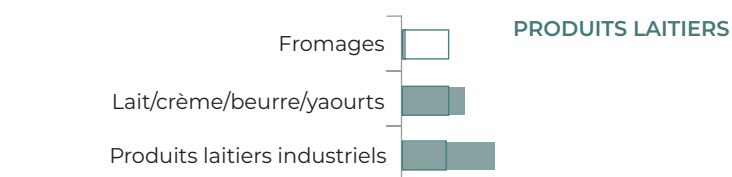
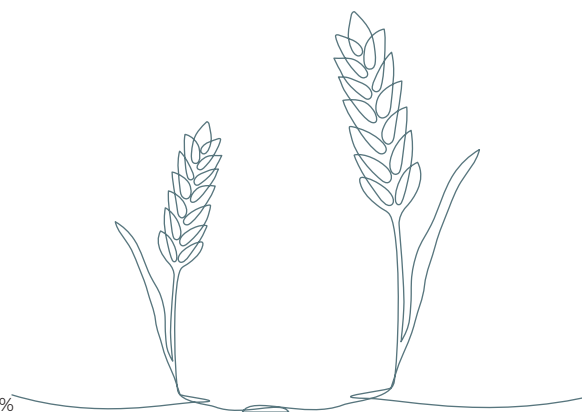
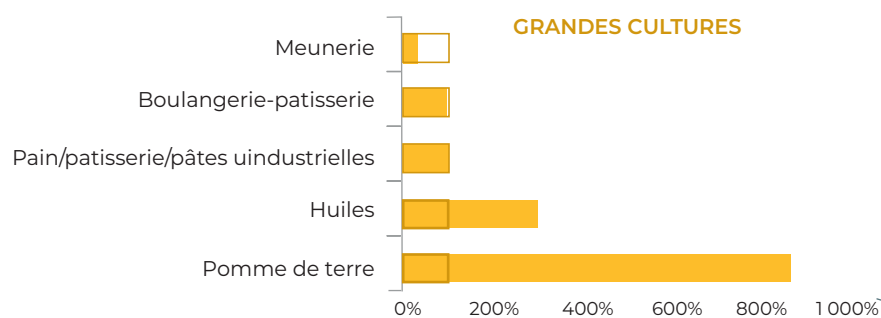
matiques. Le potentiel agroindustriel (*cf. graphique ci-dessous*) de certaines cultures phares présente une surcapacité de transformation (869% pour *la pomme de terre*) peu adaptée aux

recommandations agronomiques décrites dans la partie 2. Tandis que d'autres productions comme le lait, la volaille, le blé meunier peinent à trouver les outils de transformation adéquats. Le potentiel agroindustriel de ces productions est respectivement de 8% pour le fromage ; 9% pour la volaille et 25% pour le blé meunier. La nécessaire transition et diversification des systèmes agricoles décrits précédemment pour répondre aux enjeux qualitatif et quantitatif de la ressource en eau ne peut en aucun cas

se faire dans le contexte d'organisation des filières actuel. Seule une déconcentration et une modification profonde dans l'organisation des filières permettra une déspecialisation de notre système agricole. Pour cela, un redimensionnement des outils de transformation et un changement de modèle économique dans les filières permettra de valoriser et transformer la diversité cultivée et animale que l'agriculture régionale sera amenée à redéployer pour faire face aux défis de la ressource en eau.

## LE POTENTIEL AGRO-INDUSTRIEL

### Potentiel agro-industriel par famille de produits



## **INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE MANIÈRE SYSTÉMIQUE DANS L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE**

Les agriculteurs et éleveurs sont parmi les seuls acteurs économiques aujourd'hui directement en prise avec les effets du changement climatique. Y compris au sein des filières et entreprises agroalimentaires, aucun autre agent économique ne voit sa rentabilité, son développement et sa pérennité dépendre autant du changement climatique. La viabilité et durabilité de l'ensemble du système agroalimentaire dépendra de la façon dont les agriculteurs sauront adapter leurs systèmes de production à ces enjeux. Pourtant nous n'observons aucune stratégie et évolution des pratiques ambitieuse de la part des filières, entreprises agroalimentaires et distributeurs pour faciliter la prise en compte de cette nouvelle donne climatique chez les agriculteurs. Le rôle des consommateurs sera également déterminant : des choix de consommation qu'ils feront dépendra la capacité des agriculteurs à s'adapter. Nous demandons que ce risque climatique agricole soit intégré dans l'ensemble des pratiques professionnelles, dans tous les services et toutes les stratégies d'entreprises (*négoce, coopératives, transformateurs, distributeurs*) et communiqué jusqu'au consommateur final pour adapter sa consommation à ces nouveaux enjeux:

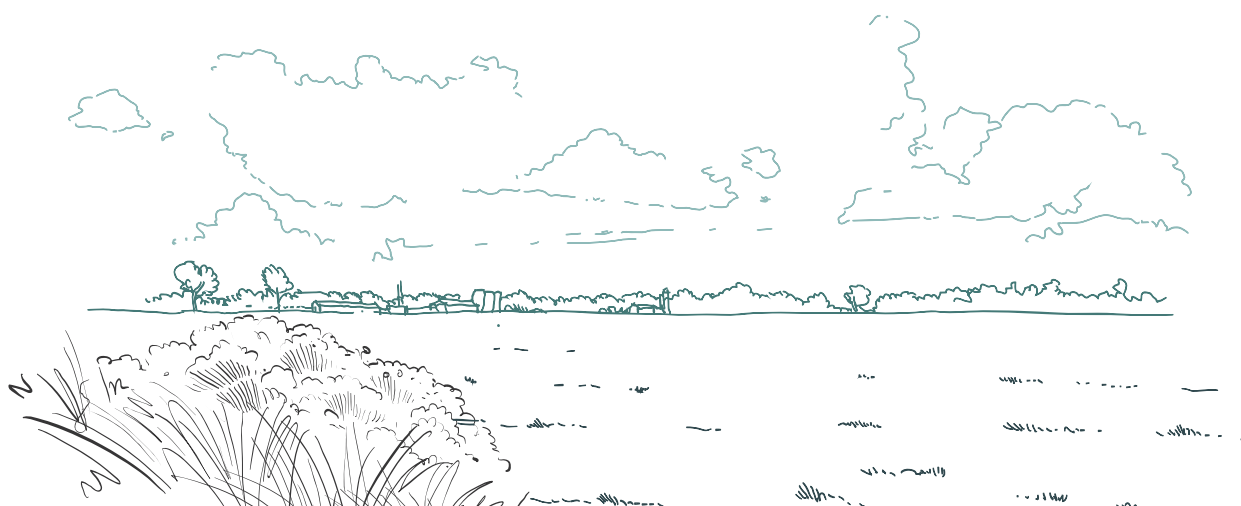
- **Pilotage par les producteurs de plans de filière d'adaptation au changement climatique pour adapter les pratiques de l'aval de la filière aux nécessaires évolutions agricoles recommandées dans la partie 2. La contrainte climatique doit être intégrée dans tous les services des entreprises (achat, qualité et agréage, commerce...) pour faciliter l'émergence de filières sobres et économes en eau :** choix variétal adapté aux enjeux climatiques, diversification des bassins d'approvisionnements en productions végétales, adaptation des outils de transformation laitière à la saisonnalité du lait à l'herbe, promotion des variétés de pommes de terre robustes face au mildiou et au changement climatique par une convention régionale interprofessionnelle pour en développer les usages...
- **Plan d'investissement matériel et immatériel pour la déspecialisation des territoires agricoles.** Ce Plan d'Investissement devra soutenir l'investissement matériel (*process innovants, stockage, logistique...*) et immatériel (*animation, appui à l'entreprenariat collectif en agriculture...*) pour faire émerger de nouvelles filières longues de territoires adaptées au changement climatique. Polyvalence des outils de transformation, capacité à transformer une diversité de cultures, taille des outils limités sont autant de pistes à explorer comme le fait par exemple la fABrique à sucre pour le développement d'une filière sucre bio régionale.

- **Mise en œuvre d'un plan de formation de l'artisanat et de développement des compétences** en faveur de l'entrepreneuriat (*PME, TPE*) et à destination de l'agroalimentaire sur ces opportunités de nouvelles filières adossées à des outils de transformation de taille intermédiaire.
- **Expérimentations de contrats d'autonomie territoriales bipartites ou quadripartites** entre polyculteurs, collecteurs, fabricants d'aliments, éleveurs pour recréer dans les territoires une solidarité entre filières animales et végétales. Ces initiatives auraient par ailleurs l'intérêt de limiter notre dépendance aux importations de matières premières riches en protéines et assurer notre souveraineté protéique.
- **Réflexion prospective sur les nécessaires mutations des filières en lien avec le bouleversement climatique** : la production et l'irrigation de surfaces de pommes de terre sensibles à la sécheresse destinées à être déshydratées et commercialisées sous forme de chips est-elle encore cohérente ? Peut-on demander aux éleveurs de s'adapter au changement climatique sans questionner l'impact du séchage de lait en poudre en termes de bilan hydrique pour un territoire ? A travers des outils prospectifs comme le concept de l'empreinte eau, et en intégrant le rôle central des consommateurs dans ces évolutions, nous devons engager des réflexions sur les mutations du système agroalimentaire régional qui nous permettront de répondre à cette nouvelle donne agricole.



## NOS PROPOSITIONS EN UN COUP D'ŒIL :

- Reconnaître le rôle positif de l'agriculture biologique dans la protection et la gestion quantitative de la ressource en eau
- Soutenir les agriculteurs bio pour les services rendus et les économies de potabilisation de la ressource en eau qu'ils font bénéficier à toute la société
- Agir à l'échelle des fermes :
  - Soutenir le développement de l'agriculture biologique
  - Améliorer la connaissance de l'impact de l'AB sur la gestion quantitative de la ressource en eau
  - Financer des projets de R&D favorisant le moindre usage de l'eau en agriculture biologique
- Agir à l'échelle des territoires :
  - Améliorer la gouvernance de l'eau à l'échelle des territoires pour favoriser le dialogue entre tous les usagers
  - Conditionner l'accès à l'eau des agriculteurs par un engagement et une transition profonde des systèmes agricoles
  - Prioriser l'irrigation aux cultures à destination humaine, interdire l'irrigation pour les cultures à destination de la méthanisation
- Mieux suivre les usages agricoles par l'installation de compteurs
- Développer la tarification progressive
- Augmenter la redevance sur les prélèvements de la ressource en eau et réinvestir ce budget dans la transition agricole (*filiales bio, plantation d'arbres, projets de recherche...*)
- Agir à l'échelle des filières :
  - Développer des plans d'adaptation des filières au changement climatique ;
  - Animer des études prospectives sur les nécessaires mutations des filières agroalimentaires en lien avec le bouleversement climatique
  - Intégrer la contrainte climatique agricole dans tous les services des entreprises de la chaîne agroalimentaire incluant la distribution
  - Développer des plans d'investissements en faveur de la déspecialisation des territoires et la déconcentration des filières
  - Sensibiliser et éduquer le consommateur sur l'impact de ses choix alimentaires sur la capacité de la filière agroalimentaire à s'adapter au risque climatique





**BIO**  
en Hauts-de-France

## NOUS CONTACTER

### Siège social :

26 rue du Général de Gaulle  
59133 PHALEMPIN  
03 20 32 25 35  
secretariat@bio-hdf.fr

### Site d'Amiens :

14 Rue du 8 mai 1945  
80090 AMIENS  
03 22 22 58 30  
contact@bio-hdf.fr

[www.bio-hautsdefrance.org](http://www.bio-hautsdefrance.org)

